



Gestion des risques liés aux tiers dans le contexte de la lutte contre le blanchiment d'argent

Ce n'est un secret pour personne : de nos jours, la majeure partie des activités criminelles sont financées avec de l'argent qui a été stocké, blanchi et géré par des moyens illicites. Que leur intention soit d'alimenter le trafic de drogues ou de commettre une fraude financière, les criminels d'aujourd'hui comptent de plus en plus sur des lacunes systémiques qui leur permettent d'effectuer des transactions comme n'importe quel Canadien, même si leur intention est beaucoup plus malhonnête. Pourtant, alors que certains pays prennent des mesures pour lutter contre le blanchiment d'argent et d'autres crimes financiers, on peut soutenir que le Canada a encore du chemin à faire.

Les montants d'argent exacts en jeu sont difficiles à établir dans le cas d'un crime anonyme basé sur la tromperie. Quoiqu'il en soit, il suffit de considérer la réputation du Canada en tant que destination de « blanchiment à la neige » (*snow washing*), ou encore la note moyenne que lui a attribuée le Groupe d'action financière (GAFI) en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, pour constater que nous accusons un retard.

Nous ne sommes pas seuls dans ce bateau, toutefois. Selon les estimations de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, les conséquences mondiales du blanchiment d'argent se chiffrent entre 800 et 2 000 milliards de dollars américains par année¹. Néanmoins, le dernier rapport annuel du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) indique que les estimations pour le Canada à lui seul atteignent 130 milliards de dollars par année, dont la plus grande partie provient d'activités liées à la drogue, à la fraude, à l'évasion fiscale et à la traite de personnes.

Heureusement, les autorités gouvernementales du Canada, les organismes d'application de la loi et les intervenants du secteur concertent leurs efforts afin de fermer la porte au blanchiment d'argent. Leur méthode consiste notamment à adopter des règlements plus rigoureux, à exercer une surveillance accrue et à utiliser des outils et des services technologiques qui ont pour but de fournir un avantage indéniable aux joueurs honnêtes.

Renverser la vapeur

Les pressions exercées en vue de l'adoption de cadres et de contrôles pour la lutte contre le blanchiment d'argent ne visent pas seulement à protéger les revenus et les réputations. La majeure partie des activités illégales qui sont financées par l'entremise du crime financier frappent le cœur de notre société, que ce soit par l'incitation à des actes violents, le financement de l'exploitation des citoyens ou encore l'érosion des services publics. Dans ce contexte, il n'est donc pas exagéré de dire que le véritable motif qui nous pousse à intensifier nos efforts en matière de lutte contre le blanchiment d'argent est la protection de la santé, de la sécurité et de l'intégrité des Canadiens.

Comment renverser la vapeur? Il faut d'entrée de jeu assujettir toutes les entités susceptibles de mener des activités de blanchiment d'argent à des normes plus élevées en ce qui a trait au signalement et à l'atténuation des activités frauduleuses. Notamment, les banques et les institutions financières sont plus que jamais poussées à mieux connaître leurs clients, à surveiller leurs opérations et à fournir des rapports exploitables si des incidents devaient survenir (ou, selon toute vraisemblance, lorsque des incidents surviendront).

Nul besoin de débattre de la nécessité de mettre en place des programmes plus efficaces de lutte contre le blanchiment d'argent au Canada. En même temps, pour répondre à la demande de surveillance et de sécurité accrues dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent, les institutions financières se retrouvent devant la tâche fastidieuse de recruter du personnel et de se doter de technologies et de ressources. C'est là que des outils technologiques modernes et le soutien du secteur peuvent faire pencher la balance.

Une approche de nouvelle génération en matière de risques liés aux tiers

Les criminels organisés cherchent constamment à emprunter la voie de la facilité. Ainsi, l'atténuation des risques liés aux tiers dans un environnement où les fonds passent de main en main – particulièrement au sein du secteur financier – est au cœur du mandat de lutte contre le blanchiment d'argent au Canada.

¹ <https://business.financialpost.com/opinion/why-canadas-money-laundering-problem-is-far-bigger-than-we-think>

Traditionnellement, la tâche de « connaissance de la clientèle » (*Know Your Client* ou KYC) est confiée à une armée de personnes qui, à leur tour, doivent relever le défi de gérer et de mettre à jour un nombre incalculable de dossiers clients de manière continue. Or, alors que les volumes de données explosent et que les risques liés aux tiers augmentent, ce processus est de plus en plus vulnérable aux retards, aux informations manquantes ou à l'erreur humaine. Il s'agit là de fissures par lesquelles les criminels espèrent s'infiltrer pour mener leurs activités illicites.

La technologie a un rôle important à jouer pour combler ces lacunes, tout en appuyant la gestion des risques liés aux tiers. Aujourd'hui, nous disposons de l'expertise et des technologies de pointe nécessaires pour identifier et analyser rapidement les activités des clients de manière plus détaillée et plus précise. Il faut d'abord utiliser des outils de moissonnage du Web, l'intelligence artificielle et l'automatisation afin de mener des activités de connaissance de la clientèle à très petite échelle. Ensuite, on fait appel à l'apprentissage machine et aux systèmes automatisés afin d'évaluer le niveau de risque que présente chaque personne, dans le but de segmenter et de surveiller ces personnes en conséquence. Enfin, on utilise les mêmes outils afin de faire le suivi de la conformité, de tenir le rythme des changements du secteur et de traiter les « drapeaux rouges » en temps réel.

Dans la lutte contre le blanchiment d'argent, il est primordial de reconnaître la fraude financière et d'y réagir. Toutefois, les institutions financières peuvent avoir de la difficulté à surveiller également les innombrables transactions qui sont signalées comme étant à surveiller et dont la majorité se révèle finalement être de fausses alertes. Beaucoup de temps et d'argent peuvent être engloutis dans la détection de cas dont un très faible pourcentage constitue réellement, au bout du compte, du blanchiment d'argent. Ici aussi, les services et les outils reposant sur l'intelligence artificielle peuvent écarter les faux positifs dès le départ et permettre aux équipes de conformité de diriger leur attention seulement sur les menaces réelles.

Aujourd'hui plus que jamais, la connaissance de la clientèle repose sur la lecture de données. Même si les institutions ont l'avantage de l'expérience et du talent, ce sont ces nouvelles technologies émergentes qui peuvent les aider à maintenir un équilibre entre la nécessité de freiner l'élan des criminels financiers et celle d'offrir une expérience optimale et harmonieuse aux clients respectueux des lois.

Coût, conformité et expérience client

La conformité à la lutte contre le blanchiment d'argent peut sembler insurmontable, et son coût est un facteur non négligeable. Néanmoins, d'après l'expérience de KPMG auprès de clients canadiens en matière de prestation de services de lutte contre le blanchiment d'argent basés sur la technologie, l'instauration d'un processus de lutte contre le blanchiment d'argent normalisé, précis et simplifié procure de nombreux avantages. L'intégration de la technologie dans la sphère de la lutte contre le blanchiment d'argent vaut amplement l'investissement, puisqu'elle permet notamment de libérer du temps et des ressources grâce à des contrôles diligents automatisés à l'égard de la clientèle et d'alléger la tâche des travailleurs grâce à des outils « intelligents » de surveillance des opérations.

Or, pour que ces outils fonctionnent, il faut plus que de la technologie : il faut des gens compétents. C'est pourquoi nous veillons non seulement à fournir les bons outils, mais aussi à nous munir des compétences et de l'expérience nécessaires pour en déployer le plein potentiel. Cet aspect a une grande valeur dans un secteur où il est loin d'être facile de trouver et de retenir les talents requis.

Nous sommes à une époque où le crime financier est sous les projecteurs. Les fraudeurs se font plus audacieux, leurs moyens plus sophistiqués et leurs motifs plus insidieux. En première ligne, on retrouve les sociétés canadiennes qui se sentent poussées à relever d'un cran leur stratégie de lutte contre le blanchiment d'argent. Pour nombre d'entre elles, cela signifie de recourir aux bons talents, aux bonnes technologies et aux bons services gérés, afin de dissuader les criminels d'exploiter les institutions canadiennes et de mettre fin au blanchiment d'argent à la source.

Apprenez-en plus sur les solutions de gestion des risques liés aux tiers de KPMG.
Visitez home.kpmg/ca/risquestiers

Communiquez avec nous



Hitesh Patel
Associé, Juricomptabilité et
coleader national, Crimes financiers
KPMG au Canada
416-777-8191
hiteshpatel2@kpmg.ca



Éric Lachapelle
Associé, Juricomptabilité et
coleader national, Crimes financiers
KPMG au Canada
514-840-8365
ericlachapelle@kpmg.ca

kpmg.ca/fr #RealisonsLe



L'information publiée dans le présent document est de nature générale. Elle ne vise pas à tenir compte des circonstances de quelque personne ou entité particulière. Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour assurer l'exactitude de cette information et pour vous la communiquer rapidement, rien ne garantit qu'elle sera exacte à la date à laquelle vous la recevrez ni qu'elle continuera d'être exacte dans l'avenir. Vous ne devez pas y donner suite à moins d'avoir d'abord obtenu un avis professionnel se fondant sur un examen approfondi des faits et de leur contexte.

© 2020 KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., société canadienne à responsabilité limitée et cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse. Tous droits réservés. 26473

KPMG et le logo de KPMG sont des marques déposées ou des marques de commerce de KPMG International.

